

3 crédits	15.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	de Partz de Courtray Marie-Pierre ;Ravier Isabelle ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Initier : - aux principes de base de la déontologie et de l'organisation de la pratique logopédique et de la responsabilité professionnelle, - aux dispositions légales et administratives requises par l'exercice de la profession de logopède.
Acquis d'apprentissage	<p>Eu égard au référentiel des acquis d'apprentissage, le cours vise à amener prioritairement les étudiants à :</p> <p>A1. Maîtriser les connaissances qui permettent d'expliquer et de comprendre un individu, un groupe ou une organisation en tenant compte des principes de la déontologie et des lois qui régissent l'activité du logopède.</p> <p>E3. Agir en tant que professionnel de la logopédie en se référant aux principes de l'éthique et de la déontologie.</p> <p>¹ E4. Se tenir à jour par rapport aux développements récents des connaissances légales et administratives en rapport avec la pratique professionnelle.</p> <p>Et secondairement à :</p> <p>E5. Créer des contacts, ou intégrer un réseau de logopèdes en vue de partager savoirs, réflexions et pratiques, pratiquer le partage des savoirs et des pratiques avec d'autres professionnels de la santé ou de l'éducation qui sont concernés par les pathologies du langage, de la parole ou de la communication.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit comprenant des questions à choix multiples et des questions ouvertes.
Contenu	<p>Le cours comprend deux parties :</p> <p>Partie 1 : de l'exercice de l'art de guérir et de l'organisation légale des professions médicales et paramédicales - de la responsabilité civile du logopède et de la couverture du risque - de la responsabilité pénale et disciplinaire - de questions éthiques et juridiques liées à la pratique de la profession.</p> <p>Partie 2 : l'organisation des dispositions légales et administratives de l'activité professionnelle du logopède (agrément, rapports et interventions avec l'Inami, pratique libérale, associations professionnelles).</p>
Bibliographie	Support de diapositives et documents relatifs à des lois, codes et décrets qui régissent la profession.
Faculté ou entité en charge:	ELOG

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en logopédie	LOGO2M	3		